

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

**Pour une nouvelle
Assemblée nationale
Les rendez-vous
des réformes 2017-2022**

**Groupe de travail n° 5
« Le développement durable
dans la gestion et le fonctionnement
de l'Assemblée nationale »**

- Audition de Mme Hélène Valade, directrice du développement durable du groupe Suez 2
- Présences en réunion 11

Jeudi

5 avril 2018

Séance de 14 heures

Compte rendu n° 10

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

**Présidence de
M. Bruno Millienne,
*rapporteur***



GROUPE DE TRAVAIL
**« Le développement durable dans la gestion et le fonctionnement
de l'Assemblée nationale »**

Jeudi 5 avril 2018

Présidence de M. Bruno Millienne, rapporteur du groupe de travail

– Audition de Mme Hélène Valade, directrice du développement durable du groupe Suez

La réunion commence à quatorze heures dix.

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. Bonjour à tous. Je remercie Mme Valade pour sa présence, et je vous prie d'excuser notre présidente Coralie Dubost qui siège à la commission des lois, laquelle étudie actuellement le projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif.

Voilà environ six mois, nous avons fait le pari un peu risqué d'engager l'Assemblée nationale dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). De façon générale, dans une entreprise, recueillir l'adhésion de tous n'est pas aisé. Cela l'est encore moins dans l'administration, qui n'a d'ailleurs ouvert ce chantier que de manière parcellaire. Et pour cause, puisque les interlocuteurs avec lesquels elle a l'habitude de travailler n'en perçoivent pas toujours l'utilité immédiate.

Une première séance du groupe de travail nous a permis de déterminer ce qu'il nous restait à faire et la direction que nous entendions suivre. Elle nous a également permis d'affirmer, au terme d'échanges avec la Présidence et le collège des Questeurs, que nous pouvions engager tous les travaux que nous souhaitions. Nous ne sommes donc pas limités dans notre action. C'est plutôt une bonne nouvelle.

Lorsque nous avons engagé nos travaux, la présidente et moi-même avons été pris de vertige au regard de l'ampleur de la tâche, d'autant que l'Assemblée nationale mêle des populations assez différentes, qu'il s'agisse des députés, de leurs collaborateurs ou des fonctionnaires qui travaillent pour cette institution. Si ceux-ci s'avèrent très allants dans cette affaire et ravis d'entamer cette démarche, les députés ne s'y intéressent malheureusement encore que peu. Ce constat pose la question des outils de sensibilisation dont nous devons nous saisir. À cet égard, je suis heureux d'accueillir parmi nous plusieurs collaborateurs parlementaires. Ils seront à coup sûr nos meilleurs ambassadeurs auprès des députés pour cette démarche particulière.

Concernant la partie environnementale, nous avons d'ores et déjà obtenu la réhabilitation de l'hôtel de Broglie à des conditions de qualité environnementale et de réduction des dépenses énergétiques notables, grâce à l'utilisation de produits innovants. Je crois pouvoir affirmer que nous aurons accès aux appels d'offres qui seront lancés dans ce cadre. L'objectif est de faire de cette opération un exemple de réhabilitation environnementale d'un bâtiment contraint, inscrit aux Monuments historiques, disposant de parties plus récentes. Concernant la démarche RSE dans son ensemble, il conviendra d'établir une charte et de définir les actions prioritaires au regard des résultats de l'audit. Pour commencer à rédiger la charte, nous travaillerons avec les services administratifs de l'Assemblée nationale,

puisque certains d'entre eux sont déjà engagés dans une démarche RSE. Je pense notamment aux services de restauration.

Je suis très heureux d'accueillir Mme Valade. La société dans laquelle vous exercez, Madame, les fonctions de directeur du développement durable est engagée dans la protection de l'environnement, mais pas uniquement. Comme l'a révélé une récente étude réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), Suez est, à l'instar de la plupart des entreprises intervenant dans le domaine de l'environnement, tout particulièrement impliquée dans la démarche RSE. Aujourd'hui, nous le savons, protection de l'environnement et RSE sont indissociables. Votre action s'inscrit, il me semble, résolument les objectifs de développement durable définis par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 2015. Au-delà de votre carrière professionnelle, vous avez une forte expérience dans l'animation des réseaux d'accompagnement et d'étude d'une part en tant que membre du Comité 21, du Collège des directeurs du développement durable (C3D) et de l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE), d'autre part en tant qu'ancienne présidente de la plateforme publique RSE. C'est avec joie et bonheur que nous vous recevons.

Au vu de votre expérience, quels sont les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour impliquer l'ensemble des acteurs d'une organisation dans une démarche de développement durable et RSE ? Si vous le souhaitez, vous pouvez bien évidemment compléter ma présentation de votre parcours.

Mme Hélène Valade, directrice du développement durable du groupe Suez. Merci beaucoup. Je suis, moi aussi, ravie d'être là. Vous vous engagez dans une démarche certes monumentale, mais hautement nécessaire au regard des enjeux qui sont les nôtres. J'en suis vraiment très admirative. J'ai moi-même créé la direction du développement durable du groupe auquel j'appartiens, Suez, en 2005, à une époque où les résistances étaient très fortes et où ce sujet était très peu connu. Cela nécessitait d'inventer un certain nombre de modalités pour sensibiliser et pour convaincre. J'ai notamment construit en dehors de l'entreprise – qui m'a donné la possibilité de le faire –, le C3D. C'était en 2007, à l'époque du « Grenelle de l'environnement ». Nous étions alors quatre. Aujourd'hui, nous sommes cent cinquante. Le fait qu'il existe une fonction construite sur le sujet du développement durable, désignée comme telle et identifiée au sein des entreprises est important. Elle est en quelque sorte le chef d'orchestre des politiques de développement durable et RSE. J'ajoute qu'à compter du mois de juin, je prendrai la tête de l'ORSE à la suite de Daniel Lebègue, qui m'a demandé de lui succéder. Mon ambition est de créer au sein de cet observatoire un club privé/public consacré aux questions du développement durable et de la RSE. J'avais essayé de le faire en 2007, en ouvrant le C3D à tout le monde, y compris aux fonctions développement durable qui commençaient à émerger dans les collectivités locales. Malheureusement, cela n'a pas bien fonctionné, souvent pour des raisons géographiques. Cela serait plus simple aujourd'hui, grâce aux outils comme la visioconférence.

Avant de répondre à votre question, je souhaiterais exprimer deux remarques. Tout d'abord, au sein des entreprises, la RSE et le développement durable ont souvent été considérés comme une politique de *compliance*. Il s'agissait d'être conforme à la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques (NRE), un point c'est tout. Nous avons complètement quitté cette époque de la conformité pour entrer, depuis 2015 et la COP21, dans des politiques de transformation grâce au sujet du développement durable et de la RSE. Il est très important de comprendre ce mouvement : la conviction selon laquelle il faut aller vers un développement durable est devenue un outil de transformation des politiques

actuelles des entreprises. Celles qui sont véritablement engagées dans ce domaine et qui ont mis en place des politiques très robustes l'ont bien compris.

Ensuite, cela pose une toile de fond que je qualifierais d'enthousiasmante pour tout le monde, puisqu'elle consiste à dire qu'il n'est pas possible de répondre seul aux enjeux qui sont les nôtres aujourd'hui – réchauffement climatique, perte de biodiversité, manque d'inclusion, diversité, etc. –, tant leur puissance est intense. L'idée de co-construire des solutions à plusieurs types d'acteurs – privés, publics, collectivités locales, experts, etc. – est centrale dans le sujet du développement durable. Elle incite les entreprises à se penser comme des actrices contributrices à l'intérêt général. C'est très important. Certes, toutes n'en sont pas au même stade, mais certaines sont très en avance. Une entreprise qui contribue à l'intérêt général n'est pas simplement sur un marché financier, selon les théories économiques bien connues, mais elle va au-delà pour avoir, en même temps, un impact positif sur la société. Cela pose une magnifique question, qui est aussi la vôtre, celle de la co-construction pour servir l'intérêt général, par plusieurs acteurs qui ne sont pas uniquement des acteurs publics.

J'en viens à des considérations plus pratiques. Je vous présenterai les démarches exemplaires que nous avons pu recenser, notamment au sein de l'ORSE, auteur de nombreuses publications sur le sujet. Je vous en laisserai d'ailleurs quelques exemplaires. Je serai ensuite à votre disposition pour répondre à l'ensemble de vos questions. Mais permettez-moi avant tout de résoudre un problème sémantique. Le développement durable est la finalité, tandis que la politique de responsabilité sociale des entreprises ou des organisations est le moyen.

Lorsqu'il s'agit de mettre en place une telle politique, il importe que tout le monde participe à sa construction. Je crois beaucoup à l'engouement de l'ensemble des catégories de population qui composent une organisation. En tout cas, je pense qu'il est très important d'offrir à chacun les moyens d'exprimer ses idées, suivant différentes méthodes – boîtes à idées, etc. – pour servir cette finalité. C'est une très belle façon de procéder, qui peut également s'avérer très efficace puisqu'elle permet de mettre au jour des trouvailles extraordinaires, auxquelles l'on n'aurait pas pensé dans l'intimité d'un bureau. La première question à se poser concerne donc la façon de concevoir une démarche très participative, qui embarque tout le monde et qui, dans une première étape, prend la forme d'un appel à idées. Nous avons constaté que cela fonctionnait très bien dans plusieurs entreprises, et je ne vois pourquoi il n'en serait pas de même dans une institution comme l'Assemblée nationale.

Une autre étape importante, vous l'avez souligné, est la phase de sensibilisation. Les résistances, même si elles varient suivant les époques et les corps, sont nombreuses. Et pour cause, une politique de développement durable est une politique de transformation, de changement. Il importe de savoir identifier leur nature et de les nommer. Elles peuvent être liées au fait qu'une direction est managée par des personnes proches d'un départ à la retraite, donc moins promptes à être très ambitieuses sur un sujet pareil. D'autres résistances sont de nature plus idéologique, et relèvent de croyances dans le fait que le système économique, en l'occurrence l'économie linéaire telle qu'elle a existé jusqu'à maintenant a fait la preuve de son bon fonctionnement et doit se poursuivre à l'identique. Comprendre la nature des résistances permet de les détourner ou de « faire avec ». Il devient alors plus aisé de convaincre et d'embarquer. Il me semble que la bonne pratique en la matière consiste à identifier des ambassadeurs, y compris au sein des populations qui résistent. En s'appuyant sur leurs réseaux, ils vous aideront à convaincre. Je crois beaucoup à l'importance de traiter la résistance de manière chirurgicale.

Les actions qui relèvent de la sensibilisation et de l'information ont toute leur importance également. Une « astuce » consiste souvent à la confier à des personnes externes à l'organisation considérée. À titre d'exemple, j'ai fait intervenir Jean-Marc Jancovici en 2006 dans le comité de direction générale (CODIR) de mon entreprise, parce que je n'y parvenais pas toute seule – en dépit de la position hiérarchique que j'occupais. À l'époque, en effet, l'idée selon laquelle il faut comptabiliser le carbone pour aller vers un monde décarboné ne reposait sur rien et ne vivait pas. J'ai donc fait venir dans mon CODIR un certain nombre de personnalités extérieures qui m'ont aidée à sensibiliser sur ces idées phares dont l'on s'est rendu compte après qu'elles étaient des idées justes. Il importe d'organiser ce recours à l'externe en commençant par la tête, avant de procéder en cascade. En l'occurrence, le président de l'Assemblée nationale est déjà assez convaincu. Sans doute aurez-vous des cascades à inventer, avec l'aide d'intervenants externes à même de « remuer » les personnes et les idées établies.

Un quatrième facteur, très puissant, est l'organisation de la politique dans un document permettant d'agir. Cela implique, par exemple, de retenir des objectifs chiffrés et datés. Certes, la durée du mandat parlementaire doit être respectée et prise en compte. Pour autant, adopter une mécanique qui permette de mesurer, en fixant des objectifs quantifiés et datés, est un immense moyen de piloter la démarche au sein de l'organisation et d'en rendre compte de manière régulière – auprès de l'interne mais aussi de l'externe si vous le décidez. C'est aussi un excellent moyen de favoriser la mise en place des politiques qui permettront d'atteindre ces objectifs. Si cela vous intéresse, je vous présenterai plus en détail celles que j'ai mises en place au sein de Suez et qui, force est de le reconnaître, m'ont permis de véritablement faire avancer les choses. Lorsque j'annonce qu'en 2021, l'encadrement devra être composé à 33 % de femmes et qu'en outre je me débrouille pour que cet objectif soit corrélé à la rémunération, donc au bonus des cadres dirigeants, c'est un levier d'action très puissant.

Tels sont les quatre sujets qui me paraissent les plus importants. Le dernier est l'idée qu'il importe de trouver le fil conducteur de la raison pour laquelle vous entendez conduire une politique de développement durable. Il faut trouver la finalité de cette politique appliquée à votre organisation et pouvoir l'exprimer en une phrase. Pour citer cet exemple, l'enjeu pour Suez consistait à transformer à la fois les métiers de l'eau et ceux des déchets pour les inscrire dans une logique d'économie circulaire. C'était une révolution totale, à la fois des compétences, des manières de faire, du système de rémunération ou encore du modèle économique. Telle est la ligne directrice qui a été choisie, que nous avons résumée dans le slogan « la révolution de la ressource » – lequel n'est en rien du *greenwashing*. Le patron de Suez a ainsi engagé tous les salariés à faire la révolution de la ressource, et la feuille de route « développement durable » sert cette ambition. Ce n'est qu'un exemple, qui vise à souligner combien il importe de trouver la raison d'être de votre politique de développement durable. Celle-ci doit en outre s'adresser à l'ensemble des publics que vous avez décrits tout à l'heure, en l'occurrence l'interne comme les élus. Parce que l'étape ultime – et si je puis me permettre ce conseil, vous n'avez pas intérêt à la traiter en dernier – consiste à faire de la politique du développement durable un critère d'évaluation d'un projet de loi. Dans cette optique, l'idéal serait que d'ici quelques années vous disposiez d'un tableau recensant les dix critères incontournables à l'aune desquels examiner tous les projets de loi. En quoi tel projet sert-il l'empreinte carbone ou la diversité, par exemple ? C'est peut-être cette idée qui pourrait guider l'écriture de votre raison d'être développement durable.

Par ailleurs, les politiques de développement durable innervent l'ensemble du fonctionnement d'une entreprise. Du côté du fonctionnement, tout est concerné – des achats

aux politiques ressources humaines – au sens de l'amélioration des conditions de vie des collaborateurs, ou de la mise en place de standards identiques partout dans le monde pour un groupe comme le mien – en passant par des politiques incitant aux comportements de développement durable au quotidien (lutte contre le gaspillage interne, mobilité, capacité des collaborateurs à s'engager dans des actions volontaires, dans des associations en maintenant le lien interne/externe, via des mécénats de compétences par exemple). Dans mon entreprise, nous offrons à nos collaborateurs trois jours dans l'année, durant lesquels ils sont payés, pour leur permettre d'accomplir une mission à l'extérieur, dans des associations elles-mêmes partenaires de Suez. Outre ce volet, il convient de transformer ce que nous faisons, dans une logique de développement durable. Cela requiert une politique de recherche et développement uniquement orientée vers le bas carbone ou la révolution de la ressource, par exemple, ainsi qu'une politique d'investissement respectueuse de plusieurs critères de développement durable.

J'espère que mes propos vous auront apporté un éclairage. Je vous propose d'ouvrir la discussion. Je pense que vous avez des questions à me poser.

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. Je vous remercie pour cet exposé à la fois clair et éclairant. Concernant la finalité de la politique de développement durable à l'Assemblée nationale, nous devons prendre en compte les deux populations de l'institution, assez différentes l'une de l'autre : celle qui fait la loi, constituée des députés et de leurs collaborateurs, et celle des fonctionnaires de l'Assemblée nationale. Pour ce qui est de la partie législative, je pense que personne ne nous empêchera d'évoluer vers l'établissement de critères d'évaluation des projets de loi ainsi que vous le suggériez. Nous avons déjà suivi cette logique pour les États généraux de l'alimentation. Jamais le secteur agricole n'a été aussi proche de respecter les objectifs environnementaux qui lui sont fixés depuis tant d'années. Jusqu'ici, deux mondes s'opposaient. Le premier, plutôt médiateur, considérait qu'il fallait avancer de façon posée, quitte à reculer certaines échéances pour faciliter leur adoption. Le second entendait appuyer sur l'accélérateur pour aller plus vite. Ces deux mondes sont en train de se rapprocher, pour commencer à travailler ensemble.

Pour en revenir à l'Assemblée nationale, les collaborateurs s'avèrent beaucoup plus allants que les députés, tant ils perçoivent combien leur environnement et les relations de travail pourraient être améliorés. Dans nombre d'entreprises, se créent des postes de directeur du bien-être au travail.

Mme Hélène Valade. De même que des postes de « directeur du bonheur ».

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. Cela fait sourire certains « mammouths », qui considèrent que ces démarches sont inutiles. Certes, elles peuvent sembler iconoclastes au départ. Mais donner de l'air est indispensable. Pour avoir été manager, je n'ai peut-être pas toujours respecté le bien-être de mes collaborateurs mais j'ai, autant que faire se peut et à chaque fois que m'en était donnée la possibilité, pratiqué un management collaboratif. Lorsque l'on travaille de manière co-construite, vous le savez aussi bien que moi, les résultats sont excessivement intéressants et passionnants.

À l'Assemblée nationale, la sensibilisation a déjà commencé – sans qu'on le sache, d'ailleurs. Les collaborateurs sont très demandeurs de rencontrer ce groupe de travail et d'avancer avec lui. Pour cette population, notre démarche sera donc plus facile à mener. Il me semble même que nous en percevrons rapidement les résultats. Pour l'autre, ce sera plus compliqué. Nous devons trouver le moyen de sensibiliser 577 députés et leurs

1 600 collaborateurs afin que tout l'ensemble aille dans la même direction. Nous nous servirons peut-être d'outils numériques. Nous mettrons en place des groupes de travail. Vous nous direz ce que vous en pensez. J'avais envisagé de réunir les présidents des différents groupes parlementaires, ainsi que quelques non-inscrits, pour que cette démarche infuse. Je suis moins serein quant à la réussite de ce projet.

Mme Fabienne Colboc. Je vous remercie pour votre exposé. L'idée d'une feuille de route avec dix critères est très intéressante. Pourriez-vous nous en dire un peu plus ? Quelles seraient les questions à se poser systématiquement, dans nos relations avec nos collègues mais aussi dans le cadre du travail législatif ?

Mme Hélène Valade. La feuille de route « développement durable » va au-delà de l'établissement de critères, puisqu'elle fixe aussi des objectifs chiffrés et datés. Elle peut être organisée autour de différentes priorités. Chez Suez, nous en avons identifié quatre. La première vise à être une entreprise ouverte apportant du bien-être à ses collaborateurs. Pour y parvenir les objectifs chiffrés à l'horizon de 2021 sont notamment les suivants : 80 % de salariés formés, 33 % de femmes dans l'encadrement, 95 % de couverture des salariés par le dialogue social dans le monde entier.

La deuxième priorité consiste à être le leader de l'économie circulaire et bas carbone, avec les engagements suivants : 30 % d'émission de CO₂ en moins en 2030, 60 millions de tonnes de CO₂ évitées grâce à l'économie circulaire en 2021, une économie d'eau équivalant à la consommation d'une ville de 2,5 millions d'habitants en 2021.

La troisième priorité vise à accompagner nos clients dans leur transition environnementale, en mettant en place des solutions 100 % durables. Cela signifie que pour chaque solution proposée, nous mesurons les empreintes carbone, biodiversité et sur l'eau.

Enfin, la quatrième priorité consiste à contribuer au bien commun, avec des objectifs en termes d'accès à l'eau des personnes en difficultés, notamment dans les pays émergents, mais également en termes de part d'achats auprès d'acteurs locaux ou de protection de l'océan.

Des plans d'actions ont été établis pour atteindre l'ensemble de ces objectifs chiffrés. Ils sont pilotés par la direction du développement durable, en transversalité avec toutes les autres fonctions de l'entreprise. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avançons.

À côté de cela, nous avons établi dans nos comités d'investissement – qui seraient l'équivalent de la commission des lois à l'Assemblée nationale – une grille de dix critères qui nous permettent de nous assurer que l'investissement envisagé va dans le bon sens. Trois ou quatre d'entre eux portent sur la dimension environnementale des solutions envisagées, d'autres visent à étudier leur incidence sur l'emploi, sur l'éthique et sur les droits humains du pays dans lequel l'investissement serait effectué. Ces critères sont très propres à notre business, mais ils peuvent être dupliqués à n'importe quel secteur. Il importe de les avoir bien en tête et de faire en sorte que le président de la commission des investissements les applique systématiquement.

Mme Fabienne Colboc. C'est avant tout une méthode, que l'on peut calquer en fonction de ses ambitions et de son environnement.

Mme Hélène Valade. Il convient de systématiser cette approche, et de la rendre aisée. Dès lors qu'elle entre dans un processus, en effet, elle devient obligatoire.

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. Les collaborateurs présents dans la salle ont-ils des questions à poser ?

Mme Gabrielle Pollet, collaboratrice parlementaire de MM. Vincent Thiébaud et Alain Perea. Comment faire lorsque les emplois du temps sont particulièrement chargés ? Même chez les personnes les plus impliquées, la démarche RSE tend souvent à passer après le reste.

Mme Hélène Valade. Ma première réaction consisterait à vous inviter à réfléchir à ce qui fait avancer les députés et à ce à quoi ils sont sensibles. Vous pourriez ainsi inventer des systèmes qui leur permettraient d'être acteurs et exemplaires sur le sujet. Je pense, par exemple, à des trophées internes. Quel qu'il soit, le dispositif devra être valorisant. Il n'est pas possible de traiter les députés comme les collaborateurs d'une entreprise. Cela implique de trouver un système qui les rende acteurs de la sensibilisation. Je crois savoir qu'à une époque, l'Assemblée nationale organisait des « mardis soirs du développement durable ». Ces événements étaient-ils fréquentés ? Il serait intéressant de le savoir. Je me renseignerai, si vous le voulez.

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. Pour être honnête, je crois qu'ils n'étaient pas très fréquentés. L'engorgement des emplois du temps est considérable, et le temps disponible n'est pas toujours dédié à ces sujets.

Mme Hélène Valade. Je pense que la sensibilisation ne doit pas être descendante. Peut-être même faudrait-il inviter les députés à la co-construire, pour un autre public.

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. J'ai la chance de présider l'agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France. Nous avons réfléchi à la façon de permettre aux personnels du service technique de se rendre compte de l'importance de la biodiversité dans leur entourage. Cette démarche n'est pas nécessairement répliquable, mais elle montre l'importance de trouver un moyen d'accrocher les députés à cette sensibilisation. Nous avons édité de très courts films, très convaincants et qui poussaient y compris les plus rétifs à se dire « C'est évident, pourquoi ne l'avons-nous pas fait plus tôt ? »

Lors de notre précédente réunion, Paula Forteza a suggéré l'idée d'un *massive open online course* (MOOC), c'est-à-dire une formation en ligne ouverte à tous (FLOT). Il faudrait que celui-ci soit très bien fait et suffisamment court pour attirer l'attention. Le défi est de taille.

Mme Hélène Valade. Peut-être faudrait-il envisager un film valorisant les meilleures actions des députés en faveur du développement durable dans leur circonscription. Il me semble que cette initiative les rendrait pleinement acteurs et les inciterait à prendre leurs responsabilités dans ce domaine. Je crois aussi que cela serait plus fort qu'une sensibilisation classique. Pour citer cet exemple, je n'arrivais pas à mobiliser sur le sujet de la biodiversité. J'ai alors compris qu'il fallait que mes interlocuteurs vivent la situation, pour en devenir acteurs. C'est la raison pour laquelle j'ai organisé une « classe verte » de présidents.

Mme Fabienne Colboc. L'expérience est toujours plus enrichissante, en effet. Elle permet de mieux comprendre et de donner du sens, donc d'intégrer la démarche. L'un des

défis consiste aussi à proposer des actions accessibles, et d'avancer marche par marche. L'humilité a toute son importance.

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. Il faut agir maillon par maillon, en effet. Ma question suivante s'adresse aux collaborateurs présents dans la salle. Comment percevez-vous la sensibilisation des députés pour lesquels vous travaillez ? Sont-ils très éloignés de la préoccupation RSE et développement durable ? Pensez-vous qu'il existe une chance que nous arrivions à les mobiliser ?

M. Benjamin Marret, collaborateur parlementaire de Mme Stéphanie Kerbarh. La députée pour laquelle je travaille est membre la commission du développement durable et présidente du groupe d'étude sur la RSE. Elle est donc sensibilisée et très impliquée sur ces questions, de la même façon que la majorité des membres de cette commission. Dans d'autres commissions, les problématiques sont différentes et le regard sur le développement durable n'est pas toujours présent. Il reste du travail à faire en termes de sensibilisation.

Mme Gabrielle Pollet. Un certain nombre de députés sont sensibilisés et désireux d'avancer dans le bon sens, mais ils n'ont peut-être pas les bons réflexes, qu'il s'agisse des actes du quotidien ou du travail législatif. La bonne volonté est là, avec plus ou moins de formation et de réflexes suivant les cas.

Mme Fabienne Colboc. Je pense qu'il faudrait que nous disposions d'outils. C'est déjà le cas avec les poubelles de tri. Si des outils étaient mis à notre disposition, nous les utiliserons. En revanche, il me semble plus compliqué de créer nous-mêmes ces outils.

Mme Hélène Valade. J'identifie une difficulté supplémentaire, en termes de sémantique. Favoriser le développement durable ne veut pas dire être « écolo », mais être responsable et exemplaire. C'est capital. Au début de ma carrière, j'ai été qualifiée d'écologiste. Je suis pourtant apolitique.

Mme Lucie Loncle Duda, collaboratrice parlementaire de Mme Annie Vidal. Je crains que, dans un programme global à l'échelle de l'Assemblée, les circonscriptions ne soient oubliées.

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. Je retiendrai la proposition de Mme Valade, qui consiste à approcher le développement durable par les circonscriptions et non par l'Assemblée nationale, pour sensibiliser les députés. Plusieurs députés se sont déjà investis dans des problématiques environnementales assez fortes, comme celle des dépôts sauvages, en co-construisant des solutions avec les élus locaux. Présenter des exemples me semble particulièrement pertinent. Celui de la ville de Rennes, notamment, est extraordinaire. Celle-ci a été plusieurs fois capitale française de la biodiversité. Elle a engagé des actions traitant à la fois de l'environnement et du développement durable, pour faire mieux vivre la ville, afin que l'on y respire et s'y sente bien.

Je retiens également l'idée d'un club public/privé. Si nous y sommes invités, nous y participerons.

Par ailleurs, l'on nous pose souvent la question des investissements qu'il convient de consentir lorsque l'on s'engage dans une démarche RSE. Je pense aux investissements financiers, mais aussi aux investissements humains. Quelle est votre réponse sur ce point ?

Mme Hélène Valade. C'est très dépendant des organisations. J'insistais, en intro, sur la fonction développement durable, représentée par une personne et un réseau, éventuellement aussi par des ambassadeurs dans l'ensemble des corps qui constituent l'organisation. Il faut aussi avoir un budget. Même si on ne l'utilise pas, c'est ainsi que l'on existe, malheureusement !

Mme Fabienne Colboc. Dans nos territoires, je pense que nous pouvons nous appuyer sur les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE). Ceux-ci sont très engagés dans le secteur environnemental. Il est même de leur mission de sensibiliser les pouvoirs publics et d'organiser des animations scolaires. Au-delà de l'Éducation nationale, des structures et des relais existent. Les CPIE en sont un bon exemple.

Mme Hélène Valade. Il y a aussi tout ce que vous faites sans le savoir ! Je pense aux journées portes ouvertes de l'Assemblée nationale. S'ouvrir et favoriser la transversalité est le symbole même de l'esprit du développement durable. Vous organisez également de nombreux événements avec les jeunes, comme les trophées de la lecture. Il pourrait donc s'agir de réécrire un récit autour d'événements déjà existants, ou en créer d'autres. Tout cela fait sens.

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. Nous créerons un trophée des générations futures, qui sera attribué durant la semaine européenne du développement durable (SEED). Pour l'édition de cette année, nous n'avons pas pu engager l'appel à candidatures, pour des questions de temps. Nous nous rapprocherons d'associations étudiantes pour envisager de nous greffer sur un dispositif comparable. Ce trophée, qui serait siglé de l'Assemblée nationale, serait ouvert à tous les jeunes de moins de vingt-cinq ans, qu'ils travaillent ou qu'ils soient étudiants. Nous pourrions aussi envisager une réplique de ce dispositif dans les circonscriptions. Le cas échéant, nous lui donnerons votre nom, Madame Valade ! Cela permettrait de récompenser la circonscription française « la plus développement durable et RSE », mais aussi d'impliquer les députés et de motiver davantage leurs collaborateurs en local.

Mme Fabienne Colboc. Le trophée des générations futures étant ouvert à tous les jeunes, il l'est aussi à nos collaborateurs et collaboratrices !

Mme Hélène Valade. Je reste à votre disposition. Vous l'avez compris, votre démarche me passionne. Elle est très importante et très enthousiasmante. Soyez rassurés, il est normal qu'elle prenne du temps. Il en va de même dans les entreprises. Les résistances sont encore très fortes. La bataille n'est jamais terminée. D'autant qu'une fois que l'on a chassé le naturel, il revient au galop. Mais je pense que le jeu en vaut vraiment la chandelle.

M. Bruno Millienne, rapporteur, président. Je vous remercie de nous avoir fait partager votre expérience. Les résultats de votre intervention sont immédiatement positifs. Vous avez éveillé en nous des idées auxquelles nous n'avions pas pensé. C'était aussi l'objet de cette réunion.

Nous nous retrouverons le 19 avril. Cette réunion sera précédée d'une visite de l'hôtel de Broglie, le 16 avril.

La réunion s'achève à quinze heures dix.

Présences en réunion

Groupe de travail sur le développement durable dans la gestion et le fonctionnement de l'Assemblée nationale

Réunion du jeudi 5 avril 2018 à 14 h 10

Présents. – Mme Fabienne Colboc, M. Bruno Millienne

Excusés. – M. Julien Aubert, Mme Coralie Dubost, Mme Valérie Lacroute, Mme Laurence Maillart-Méhaignerie